



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BOUCHES-DU-RHÔN  
E

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS

N°13-2015-018

PUBLIÉ LE 10 NOVEMBRE 2015

# Sommaire

## Préfecture des Bouches-du-Rhône

13-2015-11-01-001 - 150901-DGFIP-Délégation de signature (SIP Marseille 5/6 eme arrondissements) (2 pages)	Page 3
13-2015-11-05-008 - 151105-DDTM-Décision du 5 Novembre 2015 portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône (14 pages)	Page 6
13-2015-11-05-007 - 151105-DDTM-Décision du 5 Novembre 2015 portant désignation des suppléants du Directeur départemental des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône aux diverses commissions désignées ci-après (14 pages)	Page 21
13-2015-11-05-005 - 151105-DDTM-Décision du 5 Novembre 2015 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône pour l'ordonnancement secondaire et les attributions du représentant du pouvoir adjudicateur (5 pages)	Page 36
13-2013-09-01-001 - 150901-DGFIP-Délégation de signature trésorerie PEYROLLES EN PROVENCE (gracieux fiscal) (2 pages)	Page 42
13-2015-11-01-002 - 151101-DGFIP-Délégation de signature trésorerie de PEYROLLES EN PROVENCE (2 pages)	Page 45
13-2015-11-05-006 - 151105-DDTM-Décision du 5 Novembre 2015 portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires et de la mer en matière maritime (5 pages)	Page 48
13-2015-11-05-004 - 151105-DDTM-Décision du 5 Novembre 2015 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône pour l'ordonnancement secondaire et les attributions du représentant du pouvoir adjudicateur (5 pages)	Page 54
13-2015-11-06-005 - 151106-PREF-DRLP-Arrêté relatif aux dates des épreuves de la mention "deux roues" de l'examen du brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière (BEPECASER) session 2015 (2 pages)	Page 60

Préfecture des Bouches-du-Rhône

13-2015-11-01-001

150901-DGFIP-Délégation de signature (SIP Marseille  
5/6 eme arrondissements)

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR  
ET DES BOUCHES DU RHONE**

16, Rue Borde  
13 357 Marseille Cedex 20

---

**Délégation de signature**

---

Le comptable, Pascale MARTIALIS, Inspecteur des Finances Publiques, comptable de la trésorerie de Peyrolles en Provence

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation de signature est donnée à M. PIERUCCIONI Olivier, Contrôleur Principal des Finances publiques, adjoint au comptable chargé de la trésorerie de Peyrolles en Provence, à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 15 000 € ;

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 10 mois et porter sur une somme supérieure à 5 000 € ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises de demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
ALLARD Aline	Contrôleur	500	10 mois	5 000
FAVRAT Jacques	Contrôleur	500	10 mois	5 000
RAOUST Nadine	AA	500	10 mois	5 000

## Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches du Rhône.

A Peyrolles en Provence, le 1<sup>er</sup> septembre 2015

Le comptable de la trésorerie de Peyrolles

Signé  
Pascale MARTIALIS

Préfecture des Bouches-du-Rhône

13-2015-11-05-008

151105-DDTM-Décision du 5 Novembre 2015 portant  
délégation de signature aux agents de la direction  
départementale des territoires et de la mer des  
Bouches-du-Rhône



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE**

**SERVICE D'APPUI DE LA DDTM**  
**RAA**

---

**Arrêté du 5 novembre 2015 portant délégation de signature aux agents de la  
direction départementale des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône**

---

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
des Bouches-du-Rhône

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code des marchés publics ;
- Vu le code de l'environnement ;
- Vu le code forestier ;
- Vu le code rural ;
- Vu le code de l'urbanisme ;
- Vu le code de la construction et de l'habitat ;
- Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- Vu le code de justice administrative ;
- Vu le code du domaine de l'État ;
- Vu le code du patrimoine et notamment son article L524-8 ;
- Vu le code de la route ;
- Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu le code du tourisme ;
- Vu le code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure ;
- Vu le code général des impôts et notamment son article 279-0 bis A;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté n° 89-2539 du 2 octobre 1989 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion ;

Vu la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992, modifiée sur l'eau ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relatives au renforcement de la protection de l'environnement et ses décrets d'application, notamment le décret n°95-1089 du 5 octobre 1995 , relatif aux plans de prévention des risques naturels prévisibles;

Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative à la loi de finances ;

Vu le décret n°2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable.

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, notamment son article 132 ;

Vu la loi n° 04-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu le décret n° 60-652 du 28 juin 1960 portant organisation des services extérieurs métropolitains de l'Aviation Civile modifié par le décret n°2005-201 du 28 février 2005;

Vu le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives ;

Vu le décret n° 97-330 du 3 avril 1997 portant déconcentration en matière de gestion de personnel relevant du Ministre chargé de l'agriculture ;

Vu le décret n° 97-1202 du 19 décembre 1997, modifié, pris pour l'application au ministre de l'agriculture et de la pêche du 1° de l'article 2 du décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des mesures administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-577 du 20 mai 2009 relatif aux subventions aux collectivités territoriales et à leur groupement soutenant l'accession à la propriété

Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté du 1er juillet 2013 modifiant l'arrêté du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles;

Vu le décret n°2013-1041 du 20 novembre 2013 autorisant le ministre à déléguer certains pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité abrogeant le décret 86-351 du 6 mars 1986;

Vu le décret 2015-644 du 9 juin 2015 relatif aux commissions départementales et interdépartementales des la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers en métropole;

Vu le décret du Président de la République du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Stéphane BOUILLON , en qualité de préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté N° 2014365-001 du 31 décembre 2014 portant organisation de la Direction Départementale Interministérielle des Territoires et de la Mer des Bouches du Rhône

Vu le décret du Président de la République du 18 septembre 2014 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de préfet du Var;

Vu le décret du Président de la République du 20 juin 2013 portant nomination de Monsieur Adolphe COLRAT, en qualité de préfet des Alpes Maritimes;

Vu l'arrêté du 12 janvier 2010 modifié notamment le 12 février 2013, relatif aux missions interdépartementales des directions interdépartementales des directions départementales interministérielles;

Vu l'arrêté du Premier Ministre en date du 23 février 2012 portant nomination de Monsieur Gilles SERVANTON, directeur départemental interministériel des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté n° 2010007-004 du 7 janvier 2010 portant liste des agents composant la DDITM des Bouches-du-Rhône;

Vu l'arrêté n° 2015215-101 du 3 août 2015 de Monsieur le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches du Rhône portant délégation de signature à Monsieur Gilles SERVANTON, directeur départemental interministériel des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté n° 2014/75/PJI du 13 octobre 2014 de monsieur le préfet du Var, portant délégation de signature à monsieur Gilles SERVANTON directeur départemental interministériel des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône, pour la mission d'instruction des transports exceptionnels;

Vu l'arrêté n° 2013-659 du 25 juillet 2013 de monsieur le préfet des Alpes Maritimes, portant délégation de signature à monsieur Gilles SERVANTON directeur départemental interministériel

des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône, pour la mission d'instruction des transports exceptionnels;

## ARRETE

### **Article 1 :** Dans le cadre des dispositions:

- Vu l'arrêté n° 2015215-101 du 3 août 2015 de Monsieur le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches du Rhône portant délégation de signature à M.SERVANTON, Directeur départemental des territoires et de la mer.
  - de l'arrêté n° 2014/75/PJI du 13 octobre 2014 de monsieur le préfet du Var,
  - de l'arrêté n° 2013-659 du 25 juillet 2013 de monsieur le préfet des Alpes Maritimes,
- portant délégation de signature à Monsieur Gilles SERVANTON, délégation de signature est accordée pour l'ensemble des décisions visées à :

Madame Anne-Cécile COTILLON, directrice adjointe

Monsieur Serge CASTEL, directeur adjoint-délégué à la mer et au littoral

Monsieur Sylvain HOUPIN, adjoint au directeur

### **Article 2 :** Dans le cadre des dispositions:

- de l'article 8 de l'arrêté n° 2015215-101 du 3 août 2015 de Monsieur le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches du Rhône ,
- de l'article 2 de l'arrêté n° 2014/75/PJI du 13 octobre 2014 de monsieur le préfet du Var,
- de l'article 2 de l'arrêté n° 2013-659 du 25 juillet 2013 de monsieur le préfet des Alpes Maritimes,

portant délégation de signature à Monsieur Gilles SERVANTON, délégation de signature est donnée dans la limite de leurs attributions fonctionnelles ou territoriales, aux personnes et dans les conditions figurant dans le tableau ci-dessous :

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires, les attributions de ces derniers seront exercées par les agents désignés par voie de décisions pour assurer leur intérim.

Les références indiquées dans la colonne « domaine » du tableau ci-après sont issues de la délégation n° 2015215-101 du 3 août 2015 de Monsieur le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches du Rhône portant délégation de signature à M.SERVANTON, Directeur départemental des territoires et de la mer.

SERVICE	FONCTION	NOM PRENOM	GRADE	DOMAINE
Service d'Appui	Secrétaire Générale	BARY Ghislaine	AAHCE	<b>Article 1:</b> I ADMINISTRATION GENERALE DU PERSONNEL à l'exception de tous les actes de gestion et arrêtés relatifs à la NBI <b>Article 7:</b> points II), III) , IV), VI), VII ) et VIII)
	Chef du service d'appui	jusqu'au 31 décembre 2015 et MEKKAOUI Djilali à compter du 1 janvier 2016	APAE	
	Chef du pôle ressources	BARRAT Catherine	ITPE	<b>Article 1:</b> I ADMINISTRATION GENERALE DU PERSONNEL à l'exception de tous les actes de gestion et arrêtés relatifs à la NBI
	Chef de l'unité ressources humaines formation	TOURROU Eric	SCADD CE	<b>Article 1:</b> I ADMINISTRATION GENERALE DU PERSONNEL à l'exception de tous les actes de gestion et arrêtés relatifs à la NBI

SERVICE	FONCTION	NOM PRENOM	GRADE	DOMAINE
	Adjoint au chef de service en charge des affaires juridiques	CASELLES Sandrine	APAE	<b>Article 1: I ADMINISTRATION GENERALE DU PERSONNEL</b> à l'exception de tous les actes de gestion et arrêtés relatifs à la NBI <b>Article 7:</b> points II), III) , IV), VI), VII ) et VIII) congés annuels, RTT , autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical, <b>Article 7 :</b> points II), III) , IV), VI), VII ) et VIII)  congés annuels, RTT , autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical, <b>Article 7:</b> pour le point II), III) , IV) pour la signature des avis adressés aux Parquets, point VI)  <b>Article 7:</b> points III) pour les observations orales, et VI) pour la représentation de l'État devant les juridictions administratives  <b>Article 7:</b> point VI) pour les observations présentées devant les juridictions administratives  congés annuels, RTT , autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical, <b>Article 7:</b> point VI) pour les observations présentées devant les juridictions pénales  <b>Article 7:</b> point VI) pour les observations présentées devant les juridictions pénales  <b>Article 7:</b> point VI) pour les observations présentées devant les juridictions pénales
	Chef du pôle légalité et droit administratif	BONHOMME-MAZEL Isabelle	AAE	
	chef de l'unité légalité	BONNAFOUS Catherine	AAE	
	Référent DPM, fonction publique et fiscalité	BEDIKIAN Laurence	SACDD-CE	
	Référent ppr, planif, et environnement.	BACHELIER Isabelle	SACDD-CE	
	Chef du pôle droit pénal	CASALIS Muriel	AAE	
	Assistant juridique	VIALE Yves	TSCDD	
	Assistant juridique	Mme KERGOAT	SACDD	
Assistant juridique	ISSELIN Patricia	SACDD-CS		
Service Urbanisme	Chef de service	MOISSON de VAUX Bénédicte	AAHCE	congés annuels, RTT , autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical; ordres de mission métropole ; autorisations de conduire <b>Article 4 : IV-logement -construction</b> pour alinéa 26 relatif aux conventions de financement et décisions de subventions concernant les opérations d'isolation acoustique des points noirs du bruit des réseaux routier et ferroviaire nationaux VIII- application du droit des sols <b>Article 5:</b> point F)  congés annuels, RTT , autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical; ordres de mission métropole ; autorisations de conduire <b>Article 4 : IV-logement -construction</b> pour alinéa 26 relatif aux conventions de financement et décisions de subventions concernant les opérations d'isolation acoustique des points noirs du bruit des réseaux routier et ferroviaire nationaux VIII- application du droit des sols <b>Article 5:</b> point F)
	Adjoint	PODLEJSKI Corinne	IDTPE	

SERVICE	FONCTION	NOM PRENOM	GRADE	DOMAINE
	<p>Chef du pôle aménagement</p> <p>Chef du pôle ADS</p> <p>Chef du pôle statistiques et information géographique</p> <p>Adjoint au chef de service et Chef de pôle Risques</p> <p>Adjoint au chef du pôle risque</p>	<p>LAFARGE Mélanie</p> <p>HENRY Florence</p> <p>LEGALLAIS Éric</p> <p>LANGUMIER Julien</p> <p>GUERO Paul</p>	<p>AAE</p> <p>AAE</p> <p>SACDD-CE</p> <p>IDTPE</p> <p>ITPE</p>	<p>congés annuels, RTT,</p> <p>congés annuels, RTT,</p> <p><b>Article 4 : VIII- application du droit des sols</b></p> <p>congés annuels, RTT</p> <p>congés annuels, RTT , autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical; ordres de mission métropole ; autorisations de conduire</p> <p><b>Article 4 : IV-logement -construction pour alinéa 26 relatif aux conventions de financement et décisions de subventions concernant les opérations d'isolation acoustique des points noirs du bruit des réseaux routier et ferroviaire nationaux</b></p> <p>VIII- application du droit des sols</p> <p><b>Article 5: point F)</b></p> <p>congés annuels, RTT</p>
Service Construction Transports Crise	Chef de service	SOURDIOUX Jean-Claude	ICTPE	<p>congés annuels, RTT , autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical; ordres de mission métropole ; autorisations de conduire</p> <p><u>Département des Bouches-du-Rhône:</u></p> <p><b>Article 4 : I routes et circulation routière pour les points:</b></p> <p>A) Gestion et conservation du DPR</p> <p>B) Exploitation des routes</p> <p>II -Transports publics collectifs – transports intérieurs de personnes pour les points:</p> <p>A) Autorisations de circulation des petits trains routiers</p> <p>D)avis et décisions relatifs à la sécurité des transports publics guidés</p> <p>F)</p> <p>IV -logement- construction pour le point A) -alinéa 22 relatif arrêté de dérogation aux règles d'accessibilité en cas d'avis conforme de la sous-commission accessibilité -alinéa 24 et 25 et le point B) infractions au règlement de la construction</p> <p>VI Recensement des entreprises de TP et bâtiment pour la défense</p> <p><b>Article 6 : ingénierie publique, gestion des marchés</b></p> <p><u>Départements du Var et des Alpes Maritimes:</u></p> <p>Arrêtés, avis, décisions, correspondances relatives aux instructions d'autorisations de transports exceptionnels</p>

SERVICE	FONCTION	NOM PRENOM	GRADE	DOMAINE
	Adjoint et Chef du pôle gestion de crise- transports	CERVERA Thierry	IDTPE	Congés annuels, RTT , autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical; ordres de mission métropole ; autorisations de conduire <u>Département des Bouches-du-Rhône:</u> <b>Article 4 :</b> I -routes et circulation routière pour les points: A) Gestion et conservation du DPR B) Exploitation des routes II -Transports publics collectifs – transports intérieurs de personnes pour les points: A) Autorisations de circulation des petits trains routiers D)avis et décisions relatifs à la sécurité des transports publics guidés F) IV -logement- construction pour le point A) -alinéa 22 relatif arrêté de dérogation aux règles d'accessibilité en cas d'avis conforme de la sous- commission accessibilité -alinéa 24 et 25 et le point B) infractions au règlement de la construction VI-Recensement des entreprises de TP et bâtiment pour la défense <b>Article 6 :</b> ingénierie publique, gestion des marchés <u>Départements du Var et des Alpes Maritimes:</u> Arrêtés, avis, décisions, correspondances relatives aux instructions d'autorisations de transports exceptionnels
	Chef de l'unité Transports	KAWSKI Stéphane	TSCDD	<u>Département des Bouches-du-Rhône:</u> congé annuel, RTT <b>Article 4:</b> I- B)Exploitation des routes alinéa 2 -autorisations  <u>Départements du Var et des Alpes Maritimes</u> Arrêtés, avis, décisions, correspondances relatives aux instructions d'autorisations de transports exceptionnels
	Chef de l'unité gestion de crise	OLLIVIER Jacques	TSCDD	congé annuel, RTT <b>Article 4:</b> I- B)Exploitation des routes alinéa 2 -autorisations
	Chef du pôle accessibilité et sécurité	PUGET Éric	TSCDD	congé annuel et RTT ; <b>article 4 :</b> IV-logement-construction pour le point A) -alinéa 22 - relatif arrêté de dérogation aux règles d'accessibilité en cas d'avis conforme de la sous-commission accessibilité
	Chef de l'unité Commission de sécurité	JULLIEN Jean-Michel	SACDD- CS	congé annuel, RTT
	Chef du pôle construction patrimoine	GOUAUX Vincent	ITPE	congé annuel et RTT ; autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical <b>Article 6 :</b> ingénierie publique, gestion des marchés

SERVICE	FONCTION	NOM PRENOM	GRADE	DOMAINE
	Chef de la Mission Maintenance pôle St Charles	AYNE Valérie	IEF	congés annuels et RTT ; autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical <b>Article 6</b> : ingénierie publique, gestion des marchés
Service Habitat	Chef de service	BERGE Dominique	ICTPE 2G	congés annuels, RTT , autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical; ordres de mission métropole ; autorisations de conduire <b>Article 4</b> : IV -logement-construction points A) (sauf alinéa 22 - arrêté de dérogation aux règles d'accessibilité, alinéas 23, 24 ,25 et alinéa 26 - conventions de financement et décisions de subventions concernant les opérations d'isolation acoustique des points noirs du bruit des réseaux routier et ferroviaire nationaux), C), D) et F)
	Adjoint	GOGIOSO Virginie	APAE	congés annuels, RTT , autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical; ordres de mission métropole ; autorisations de conduire <b>Article 4</b> : IV- logement-construction points A) (sauf alinéa 22 - arrêté de dérogation aux règles d'accessibilité,conventions de financement, alinéas 23, 24 ,25 et alinéa 26 - décisions de subventions concernant les opérations d'isolation acoustique des points noirs du bruit des réseaux routier et ferroviaire nationaux), C), D) et F)
	Adjoint et chef de Pole Renovation urbaine	VIALATTE Joelle	APAE	congés annuels, RTT , autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical; ordres de mission métropole ; autorisations de conduire <b>Article 4</b> : IV- logement-construction points A) (sauf alinéa 22 - arrêté de dérogation aux règles d'accessibilité,conventions de financement, alinéas 23, 24 ,25 et alinéa 26 - décisions de subventions concernant les opérations d'isolation acoustique des points noirs du bruit des réseaux routier et ferroviaire nationaux), C), D) et F)
	Chef du pôle Habitat social	AUFFRET Chloé	ITPE	congés annuels, RTT , autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical; <b>Article 4</b> : IV point A) alinéas 9 à 14, 16, 20, 22, 29, point F)
	Chef du pôle Habitat privé /délégation de l'ANAH	VERANI Julien	AAE	congés annuels, RTT , autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical;

SERVICE	FONCTION	NOM PRENOM	GRADE	DOMAINE
Service Agriculture et de la Forêt	Chef de service	LECCIA François	APAE	congés annuels, RTT , autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical; ordres de mission métropole ; autorisations de conduire <b>Article 2 : I</b> -aménagement forestier et défense des forêts contre incendie, II -en matière d'économie agricole sauf points G) et K) V -en matière d'agriculture et d'environnement
	Adjoint et Chef du pôle Politique Agricole Commune	DUPONT Vincent	IDAE	congés annuels, RTT , autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical; ordres de mission métropole ; autorisations de conduire <b>Article 2 : I</b> -aménagement forestier et défense des forêts contre incendie, II-en matière d'économie agricole sauf points G) et K) V -en matière d'agriculture et d'environnement;
	Chef du pôle Structures et conjonctures	SOUCHAUD Anne	IDAE	congés annuels, RTT , autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical; ordres de mission métropole ; autorisations de conduire <b>Article 2 : II</b> -en matière d'économie agricole pour les points: A) sauf alinéa 1, B) sauf alinéas 1 et 2, C) sauf alinéas 3 et 4, D) sauf alinéas 6 à 11, F) sauf alinéas 4,5,6, H), et I).
	Chef du pôle Forêt	XX	XX	congés annuels, RTT , autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical; ordres de mission métropole ; autorisations de conduire, <b>Article 2: I</b> -aménagement forestier et défense des forêts contre incendie pour les points A), B) sauf refus de défrichement, D), G), H) et I).
Service Mer ,Eau et Environnement	Chef de service	VANROYE Cyril	IDTPE	congés annuels, RTT , autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical; ordres de mission métropole <b>Article 2 : II</b> -en matière d'économie agricole pour les points J), K), III-en matière de protection et gestion de la faune sauvage; IV-en matière de la police de la pêche; V-en matière d'agriculture et d'environnement pour les points D )et E), <b>Article 3;</b> <b>Article 4 : III</b> - cours d'eau et lacs
	Adjoint	DALLE Léa	IPEF	congés annuels, RTT , autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical; ordres de mission métropole <b>Article 2 : IV</b> -en matière de la police de la pêche; <b>Article 3;</b> <b>Article 4 : III</b> - cours d'eau et lacs pour le point C );

SERVICE	FONCTION	NOM PRENOM	GRADE	DOMAINE
	Adjoint et Chef du pôle Nature et territoire	COLOMB Julie	IPEF	congés annuels, RTT , autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical, ordres de mission métropole ; autorisations de conduire autorisations de remisage de véhicules <b>Article 2 :</b> II-en matière d'économie agricole pour les points J), K), III-en matière de protection et gestion de la faune sauvage; IV-en matière de la police de la pêche; V-en matière d'agriculture et d'environnement pour les points D ) et E), <b>Article 3 ;</b> <b>Article 4 :</b> III- cours d'eau et lacs pour le point C )
	adjoint au chef du pôle Nature et territoire	BAYEN Philippe	IAE	congés annuels, RTT <b>Article 2:</b> III-en matière de protection et gestion de la faune sauvage pour les points A) alinéas 1 à 5 et 7, C) alinéas 1 et 2, D), E), F) alinéa 3;
	Chef du pôle Milieux Aquatiques	DURAND Laurence	IAE	congés annuels, RTT , autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical <b>Article 2:</b> point IV en matière de la police de la pêche; <b>Article 4 :</b> III- cours d'eau et lacs pour le point C )
	Adjoint au chef de pôle PEMA	FAIRON Patrick	IAE	congés annuels, RTT , autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical <b>Article 2:</b> point IV en matière de la police de la pêche; <b>Article 4 :</b> III- cours d'eau et lacs pour le point C )
	Chef de l'unité Instruction et Contrôle police de l'eau	DE BODIN DE GALEMBERT Gonzague	TSCDD	congés annuels, RTT
	Chef du pôle Stratégie et gestion du domaine public maritime	CHAPTAL Frédéric	ITPE	congés annuels, RTT , autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical <b>Article 3 :</b> XVII-gestion et conservation du DPM et servitude de passage pour les points B), C), F) et G);
	Adjoint Chef du pôle Stratégie et gestion DPM	LUBRANO- LAVADERA à compter du 1 janvier 2016	TSCDD	congés annuels, RTT , autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical <b>Article 3 :</b> XVII-gestion et conservation du DPM et servitude de passage pour les points B), C), F) et G);
	Chef du pôle pêche maritime et activités nautiques	MALIFARGE Sabrina	OCTAA M	congés annuels, RTT , autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical <b>Article 3:</b> points V, VI, VII, X, XII , XIV, XVI <b>Article 4 :</b> III- cours d'eau et lacs pour le point B).

SERVICE	FONCTION	NOM PRENOM	GRADE	DOMAINE
	Adjoint au chef du pôle pêche maritime et activités nautiques	COTI Brigitte	SACDD-CN	<b>Article 3:</b> XIV -conduite des bateaux de plaisances à moteur.
	Chef de l'unité Littorale des Affaires Maritimes	GOGUY Franck	TSCDD	<b>Article 3:</b> XIV -conduite des bateaux de plaisances à moteur.
	Chef du pôle gens de mer et navires	DEJARDIN Jacqueline	AAE	congés annuels, RTT , autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical <b>Article 3:</b> XIV -conduite des bateaux de plaisances à moteur et XV gens de mer.
Service Territorial d'Arles	Chef de service	CALLIER Hubert	AUE	congés annuels, RTT , autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical; ordres de mission métropole ; autorisations de conduire <b>Article 2:</b> I -en matière d'aménagement forestier et de défense contre l'incendie pour le point B) sauf refus de défrichement <b>Article 4 :</b> IV-logement et construction pour le point F); V-Publicité et affichage; VIII -application du droit des sols pour les points A), B) et C) pour les seules correspondances nécessaires à l'instruction dont les demandes de pièces complémentaires <b>Article 6;</b>
	Adjoint, Chef du pôle Eau Environnement	JAUBERT Stéphane	IDAE	congés annuels, RTT , autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical; ordres de mission métropole <b>Article 2:</b> I-en matière d'aménagement forestier et de défense contre l'incendie pour le point B) sauf refus de défrichement <b>Article 4 :</b> V-Publicité et affichage; VIII -application du droit des sols pour les points A), B) et C) pour les seules correspondances nécessaires à l'instruction dont les demandes de pièces complémentaires <b>Article 6;</b>
	Chef du pôle des politiques urbaines	BEGUIER Jean-Yves	ITPE	congés annuels, RTT , autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical <b>Article 4 :</b> V-Publicité et affichage; VIII -application du droit des sols pour les points A), B) et C) pour les seules correspondances nécessaires à l'instruction dont les demandes de pièces complémentaires

SERVICE	FONCTION	NOM PRENOM	GRADE	DOMAINE
Service Territorial Centre	Chef de service	FIGUEROA-JUNIQUE Frédérique	APAE	congés annuels, RTT , autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical; ordres de mission métropole ; autorisations de conduire <b>Article 2:</b> I -en matière d'aménagement forestier et de défense contre l'incendie pour les points B) sauf refus de défrichement et C); <b>Article 4 :</b> IV-logement et construction pour le point F); V-Publicité et affichage; VIII -application du droit des sols pour les points A), B) et C) pour les seules correspondances nécessaires à l'instruction dont les demandes de pièces complémentaires
	Adjoint et chef du pôle planification aménagement	VETTORI Giancarlo	IDTPE	congés annuels, RTT , autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical; ordres de mission métropole <b>Article 2:</b> I -en matière d'aménagement forestier et de défense contre l'incendie pour les points B) sauf refus de défrichement et C); <b>Article 4 :</b> V-Publicité et affichage; VIII -application du droit des sols pour les points A), B) et C) pour les seules correspondances nécessaires à l'instruction dont les demandes de pièces complémentaires;
	Chef du pôle conseil et connaissance des territoires	CHAZEL Aurélien	ITPE	congés annuels, RTT , autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical; ordres de mission métropole <b>Article 2:</b> I -en matière d'aménagement forestier et de défense contre l'incendie pour les points B) sauf refus de défrichement et C); <b>Article 4 :</b> V-Publicité et affichage; VIII -application du droit des sols pour les points A), B) et C) pour les seules correspondances nécessaires à l'instruction dont les demandes de pièces complémentaires;
Service Territorial Est	Chef de service	PINAUD Jérôme	AUE	congés annuels, RTT , autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical; ordres de mission métropole ; autorisations de conduire <b>Article 2:</b> I -en matière d'aménagement forestier et de défense contre l'incendie pour les points B) sauf refus de défrichement et C); <b>Article 4 :</b> IV-logement et construction pour le point F); V-Publicité et affichage; VIII -application du droit des sols pour les points A) et C) pour les seules correspondances nécessaires à l'instruction dont les demandes de pièces complémentaires

SERVICE	FONCTION	NOM PRENOM	GRADE	DOMAINE
	Adjoint et chef de pôle réglementation de l'urbanisme et environnement	SALLEFRANQUE Mayder	AAE	congés annuels, RTT , autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical; ordres de mission métropole ; autorisations de conduire <b>Article 2:</b> I -en matière d'aménagement forestier et de défense contre l'incendie pour les points B) sauf refus de défrichement et C); <b>Article 4 :</b> IV-logement et construction pour le point F); V-Publicité et affichage; VIII -application du droit des sols pour les points A) et C) pour les seules correspondances nécessaires à l'instruction dont les demandes de pièces complémentaires
	Chef du pôle planification aménagement et de l'habitat	CHRISTIN Natacha	ITPE	congés annuels, RTT , autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical; <b>Article 2:</b> I -en matière d'aménagement forestier et de défense contre l'incendie pour les points B) sauf refus de défrichement et C); VIII -application du droit des sols pour les points A) et C) pour les seules correspondances nécessaires à l'instruction dont les demandes de pièces complémentaires; <b>Article 4 :</b> IV-logement et construction pour le point F);
	Chargée de mission	CHABRIER Valérie	ITPE	congés annuels, RTT pour les agents du STE <b>Article 2:</b> I -en matière d'aménagement forestier et de défense contre l'incendie pour les points B) sauf refus de défrichement et C);
Service Territorial Sud	Chef de service	BALAGUER Isabelle	IDTPE	congés annuels, RTT , autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical; ordres de mission métropole ; autorisations de conduire <b>Article 2:</b> I -en matière d'aménagement forestier et de défense contre l'incendie pour les points B) sauf refus de défrichement et C); <b>Article 4 :</b> IV-logement et construction pour le point F); V-Publicité et affichage; VIII -application du droit des sols pour les points A) , C) pour les seules correspondances nécessaires à l'instruction dont les demandes de pièces complémentaires et F)
	Adjoint	ARCHELAS Frédéric		congés annuels, RTT , autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical; ordres de mission métropole ; autorisations de conduire <b>Article 2:</b> I -en matière d'aménagement forestier et de défense contre l'incendie pour les points B) sauf refus de défrichement et C); <b>Article 4 :</b> IV-logement et construction pour le point F); V-Publicité et affichage; VIII -application du droit des sols pour les points A) ,C) pour les seules correspondances nécessaires à l'instruction dont les demandes de pièces complémentaires et F)

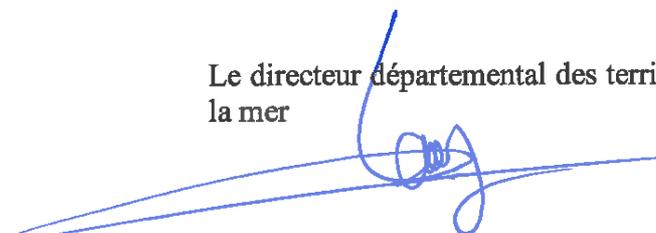
**Article 3 :** Délégation est également accordée aux cadres désignés pour assurer la permanence administrative afin de signer en cas d'urgence les autorisations exceptionnelles de circulation visées dans l'arrêté n° 2015215-101 du 3 août 2015 de Monsieur le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches du Rhône "article 4 - routes et circulation routières B) autorisations alinéa 2." Autorisations exceptionnelles de circulation des véhicules poids lourds de transport de marchandises et véhicules de transport de matières dangereuses ».

**Article 4 :** Le directeur départemental des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

**Article 5 :** L'arrêté n°2015217-015 du 3 août 2015 est abrogé

Fait à Marseille, le 5 novembre 2015

Le directeur départemental des territoires et de la mer



Gilles SERVANTON

Préfecture des Bouches-du-Rhône

13-2015-11-05-007

151105-DDTM-Décision du 5 Novembre 2015 portant  
désignation des suppléants du Directeur départemental des  
territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône aux diverses  
commissions désignées ci-après



## PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

SERVICE D'APPUI DE LA DDTM  
Réf : RAA n°

---

**Décision du 5 novembre 2015 portant désignation des suppléants du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Bouches du Rhône aux diverses commissions désignées ci-après :**

---

- La commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,
- La sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur,
- La sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées,
- La sous-commission départementale pour l'homologation des enceintes sportives,
- La sous-commission départementale pour la sécurité des terrains de camping et de stationnement de caravanes,
- La sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie de forêts, landes maquis, et garrigue,
- La sous-commission départementale pour la sécurité des infrastructures et des systèmes de transports,
- La sous-commission départementale de sécurité publique,
- La commission départementale de sécurité des transports de fonds,
- Les commissions d'accessibilité des personnes handicapées des arrondissements : d'Aix-en-Provence, d'Arles, d'Istres et de Marseille,
- Les commissions de sécurité des arrondissements d'Aix-en-Provence, d'Arles, d'Istres et de Marseille,
- La commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées,
- La commission intercommunale pour la sécurité,

- Les commissions communales pour l'accessibilité des personnes handicapées,
- la commission locale d'amélioration de l'habitat,
- les commissions départementales d'orientation de l'agriculture,
- le comité départemental d'expertise des calamités agricoles,
- la commission départementale des baux ruraux,
- le comité départemental à l'installation,
- la commission départementale de la consommation des espaces agricoles et/ou la commission départementale et interdépartementale des la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers ,
- la commission départementale du remorquage portuaire,
- Vu le code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles R 123-34 à R 123-42,
- Vu le Décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la Commission consultative départementale de Sécurité et d'Accessibilité,
- Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles, et notamment son article 17 relatif à la représentation au sein des commissions à caractère consultatif,
- Vu l'arrêté préfectoral N° 2015184-001 du 1er juillet 2015 portant création dans le département des Bouches du Rhône de la Commission Consultative Départementale de la Sécurité et de l'Accessibilité des Bouches du Rhône,
- Vu l'arrêté préfectoral N° 2015184-002 du 1er juillet 2015 portant création dans le département des Bouches du Rhône de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risque d'incendie et de panique dans les établissements recevant le public et les immeubles de grande hauteur,
- Vu l'arrêté préfectoral N° 2015184-003 du 1er juillet 2015 portant création dans le département des Bouches du Rhône des commissions d'arrondissement pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant le public,
- Vu l'arrêté préfectoral N° 2015184-006 du 1er juillet 2015 portant création dans le département des Bouches du Rhône de la commission intercommunale de l'agglomération nouvelle ouest Provence pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant le public,
- Vu l'arrêté préfectoral N° 2015184-013 du 1er juillet 2015 portant création dans le département des Bouches du Rhône de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie de forêt, lande, maquis et garrigue,

- Vu l'arrêté préfectoral N° 2012146-0010 du 25 mai 2012 portant création dans le département des Bouches du Rhône de la sous-commission départementale pour l'homologation des enceintes sportives,
- Vu l'arrêté préfectoral N° 2015184-012 du 1er juillet 2015 portant création dans le département des Bouches du Rhône de la sous commission départementale pour la sécurité des occupants des terrains de camping et de stationnement de caravanes,
- Vu l'arrêté relatif à la composition de la Commission Départementale de la sécurité des transports de fonds en date du 31 mai 2000,
- Vu l'arrêté n° 2015184-008 du 1er juillet 2015, portant création dans le département des Bouches du Rhône des commissions d'arrondissement pour l'accessibilité aux personnes handicapées dans les établissements recevant du public,
- Vu l'arrêté n° 2015184-009 du 1er juillet 2015, portant création dans le département des Bouches du Rhône de la commission de Marseille pour l'accessibilité aux personnes handicapées dans les établissements recevant du public,
- Vu l'arrêté n° 2015184-011 du 1er juillet 2015, portant création dans le département des Bouches du Rhône de la commission intercommunale du syndicat d'agglomération nouvelle Ouest Provence pour l'accessibilité aux personnes handicapées dans les établissements recevant du public,
- Vu l'arrêté n° 2015184-010 du 1er juillet 2015, portant création dans le département des Bouches du Rhône des commissions communales pour l'accessibilité aux personnes handicapées dans les établissements recevant du public,
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2012146-0009 du 25 mai 2012 portant création dans le département des Bouches du Rhône de la sous-commission départementale pour la sécurité des infrastructures et systèmes de transport,
- Vu l'arrêté n° 2015184-007 du 1er juillet 2015, portant création dans le département des Bouches du Rhône de la sous-commission départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées,
- Vu l'arrêté préfectoral N° 2012146-001 du 25 mai 2012 portant création de la sous-commission départementale de sécurité publique,
- Vu l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2013 portant création de la Commission Locale de l'Amélioration de l'Habitat,
- Vu l'arrêté préfectoral du 3 septembre 2013 modifié portant création de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture,
- Vu l'arrêté préfectoral du 29 octobre 2013 modifié portant création de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture section « structures et économie des exploitations, agriculteurs en difficultés »,

-Vu l'arrêté préfectoral du 5 mars 2015 portant création de la formation spécialisée GAEC de la CDOA

-Vu l'arrêté préfectoral du 27 juin 2014 modifié portant création du Comité Départemental d'Expertise des Calamités Agricoles,

-Vu l'arrêté préfectoral du 15 juin 2011 modifié portant création de la commission départementale de la consommation des espaces agricoles,

- Vu l'arrêté préfectoral du 7 juillet 2010 modifié portant création de la Commission Départementale des Baux Ruraux,

-Vu l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2010 modifié portant constitution de la commission de remorquage portuaire du port de Marseille-Fos dans le département des Bouches-du-Rhône,

Vu l'arrêté n° 2015215-101 du 3 août 2015 de Monsieur le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches du Rhône portant délégation de signature à Monsieur Gilles SERVANTON, directeur départemental interministériel des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône ;

**- Considérant qu'il convient d'assurer en permanence la représentation de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer aux différentes commissions citées ci-dessus,**

**- D E C I D E -**

**Article 1** Mme Anne-Cécile COTILLON, M. Serge CASTEL, M. Sylvain HOUPIN disposent des mêmes prérogatives que le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, et peuvent siéger à l'ensemble des commissions.

**Article 2** En cas de crise grave se produisant en dehors des heures normales de service, le cadre de permanence de la DDTM peut-être amené à siéger aux commissions. La liste des cadres assurant les permanences administratives figure en annexe I.

**Article 3** Sont désignés comme suppléants à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (CCDSA) :

- Mme B.MOISSON DE VAUX	CAEDAD
- M. J-C SOURDIOUX	ICTPE
- M. T. CERVERA	IDTPE
- M. E. PUGET	TSCDD
- M. J.M JULLIEN	SACDD

**Article 4** Sont désignés comme suppléants à la Sous Commission Départementale pour la Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur ainsi qu'au groupe de visite de cette sous-commission :

- M. J-C.SOURDIOUX	ICTPE
- M. T. CERVERA	IDTPE
- M. E. PUGET	TSCDD
- M. J. OLLIVIER	TSCDD
- M. J.M JULLIEN	SACDD
- M. G.MINISTRAL	AAP1
- M. E. GARCIA	TSCDD
- M. N. BANCEL	TSPDD

**Article 5** Sont désignés comme suppléants à la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées :

- En qualité de président :

- M. JC SOURDIOUX	ICTPE
- M. T. CERVERA	IDTPE
- M. E.PUGET	TSCDD
- Mme N.MEYERE	SACDD
- M. J. POILLOT	TSPDD
- Mme B.CORROYEZ	TSDD

- en qualité de rapporteur, secrétaire ou membre :

- M. E.PUGET	TSCDD
- Mme N.MEYERE	SACDD
- M. P. POILLOT	TSPDD
- Mme C.LEVASSEUR	ADJ.ADM 1
- Mme B.CORROYEZ	TSDD

**Article 6** Sont désignés comme suppléants à la sous-commission départementale pour l'homologation des enceintes sportives :

- M. J.C.SOURDIOUX	ICTPE
- M. T. CERVERA	IDTPE
- M. E. PUGET	TSCDD
- M. J.M JULLIEN	SACDD
- M. G. MINISTRAL	AAP1

**Article 7** Sont désignés comme suppléants à la sous-commission départementale pour la sécurité des terrains de camping et de stationnement de caravanes :

- M. J.C. SOURDIOUX	ICTPE
- M. T. CERVERA	IDTPE
- M. E. PUGET	TSCDD
- M. J.M JULLIEN	SACDD
- M. G. MINISTRAL	AAP1

**Article 8** Sont désignés comme membres ou suppléants à la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie, de forêt, landes, maquis et garrigue :

- |                 |      |
|-----------------|------|
| - M. F. LECCIA  | APAE |
| - Mr V. DUPONT  | IDAE |
| - M. ROULET     | ITPE |
| - Mme A STEPHAN | TS   |
- Sont désignés comme rapporteur ou secrétaire :

- |                 |      |
|-----------------|------|
| - M F. LECCIA   | APAE |
| - M. ROULET     | ITPE |
| - Mme A STEPHAN | TS   |

**Article 9** Sont désignés comme suppléants aux commissions d'accessibilité des arrondissements de Marseille, d'Aix-en-Provence, d'Arles, et d'Istres, les chefs de Services Territoriaux ainsi que leurs adjoints nommés dans l'annexe II.

En cas d'empêchement ils peuvent se faire remplacer par un des agents nommés dans l'annexe III.

Pour les communes non autonomes et les permis de construire de la compétence « État », l'agent désigné pour assister à la commission aura pour mission de rapporter le dossier, sur la base de l'avis établi par le Service Construction Transports Crise. Dans les autres cas, l'agent agira uniquement en tant que membre. Les agents pourront intervenir sur un autre territoire que le leur.

**Article 10** Sont désignés comme suppléants aux commissions d'arrondissements pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, les chefs de Services Territoriaux ainsi que leurs adjoints figurant dans l'annexe II.

En cas d'empêchement, ils peuvent se faire remplacer par un des agents nommés dans l'annexe III. Les agents pourront intervenir sur un autre territoire que le leur.

Pour la commission d'arrondissement de Marseille, sont également désignés comme suppléants :

- |                     |       |
|---------------------|-------|
| - M. J.C. SOURDIOUX | ICTPE |
| - M. T. CERVERA     | IDTPE |
| -M. E. PUGET        | TSCDD |
| - M. J.M JULLIEN    | SACDD |
| - M. J. OLLIVIER    | TSCDD |
| - M. G. MINISTRAL   | AAP1  |
| - M. E. GARCIA      | TSCDD |
| - M. N. BANCEL      | TSPDD |

**Article 11** Sont désignés comme suppléants aux commissions communales hors Marseille, et intercommunales d'accessibilité, les chefs de Services Territoriaux et leurs adjoints nommés dans l'annexe II.

En cas d'empêchement, ils peuvent se faire remplacer par un des agents nommés dans l'annexe III.

Pour les permis de la compétence « État », l'agent désigné pour assister à la commission aura pour mission de rapporter le dossier sur la base de l'avis établi par le Service Construction Transport Crise. Dans les autres cas, l'agent agira uniquement en tant que membre.

Les agents pourront intervenir sur un autre territoire que le leur.

**Article 12** Sont désignés comme suppléant à la commission communale d'accessibilité de MARSEILLE les agents du S.C.T.C. suivants :

- |                     |       |
|---------------------|-------|
| - M. J.C. SOURDIOUX | ICTPE |
| - M. T. CERVERA     | IDTPE |
| - M. E. PUGET       | TSCDD |
| - Mme N.MEYERE      | SACDD |
| - Mme C. LEVASSEUR  | AA1   |
| - Mme B.CORROYEZ    | TSDD  |
| - M. J. POILLOT     | TSPDD |

Les agents désignés ci-dessus auront pour mission de rapporter les dossiers de la compétence État.

**Article 13** Sont désignés comme représentant à la commission départementale de la Sécurité des Transports de fonds, conformément au décret n° 2000-376 du 28 avril 2000 relatif à la protection des Transports de fonds :

- |                     |       |
|---------------------|-------|
| - M. J.C. SOURDIOUX | ICTPE |
| - M. T. CERVERA     | IDTPE |
| - M. E. PUGET       | TSCDD |
| - M. J.M JULLIEN    | SACDD |

**Article 14** Sont désignés comme représentant à la sous-commission départementale pour la Sécurité des Infrastructures et des Systèmes de Transports :

- |                     |       |
|---------------------|-------|
| - M. J.C. SOURDIOUX | ICTPE |
| - M. T. CERVERA     | IDTPE |
| - M. S. KAWSKI      | TSCDD |
| - M. J.M. CHASTEAU  | TSPDD |
| - Mme C. PORCHERAY  | TSDD  |

Le représentant de la D.D.T.M. assurera également le secrétariat de la Commission.

**Article 15** Sont désignés comme représentant à la sous-commission départementale de la Sécurité Publique en application de l'arrêté préfectoral n°200867-2 du 7 mars 2008 :

- |                         |        |
|-------------------------|--------|
| - Mme B.MOISSON DE VAUX | CAEDAD |
| - M. J.C. SOURDIOUX     | ICTPE  |
| - M.T. CERVERA          | IDTPE  |
| - M. J.M JULLIEN        | SACDD  |
| - M. E. PUGET           | TSCDD  |

**Article 16** : sont désignés comme représentant à la commission locale de l'amélioration de l'habitat :

- |                 |       |
|-----------------|-------|
| - M. D.BERGE    | IDTPE |
| - Mme V.GOGIOSO | APAE  |
| - M. J. VERANI  | AAE   |

**Article 17** : sont désignés comme représentant aux diverses commissions agricoles :

- M. F.LECCIA	APA
- Mme A.SOUCHAUD	IDAE
- Mr V. DUPONT	IDAE
- M. ROULET	ITPE

**Article 18** : sont désignés comme représentant à la commission départementale des la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers :

- Mme B.MOISSON DE VAUX	CAEDAD
- M. F. LECCIA	APAE
- Mr V. DUPONT	IDAE-
- M. ROULET	ITPE
-Mme D.GERVAIS	APAE

**Article 19** : sont désignés comme représentant à la commission départementale de remorquage portuaire du grand port maritime de Marseille :

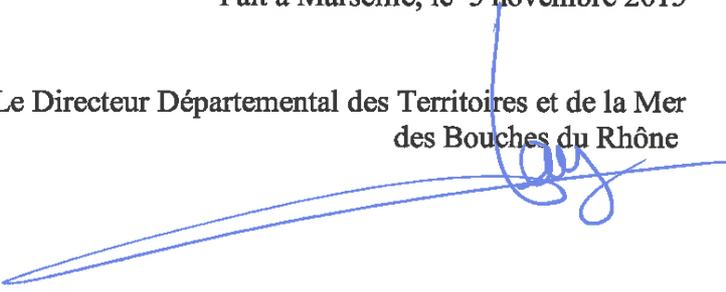
- C.VANROYE	IDTPE
- L. DALLE	IPEF
- J. DEJARDIN	AAE
- S. MALIFARGE	AAM

**Article 20**: La présente décision annule et remplace la décision N° 2015217-016 du 3 août 2015, portant désignation des suppléants du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Bouches du Rhône aux différentes commissions instaurées par la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité.

**Article 21**: Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône , ainsi que les personnes désignées dans la présente décision et dans ses annexes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'État dans le département des Bouches du Rhône.

Fait à Marseille, le 5 novembre 2015

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer  
des Bouches du Rhône



Gilles SERVANTON

ANNEXE I

À la décision du 5 novembre 2015 portant désignation des suppléants du Directeur Départemental Interministériel des Territoires et de la Mer aux commissions de sécurité et d'accessibilité :

**Liste des Cadres de permanence de la DDTM 13**

Prénom- Nom	Grade	Service
Frédéric ARCHELAS	IDTPE	STS
Isabelle BALAGUER	IDTPE	STS
Ghislaine BARY jusqu'au 31 décembre 2015	CAEDAD	SA
Djilali MEKKAOUI à compter du 1 janvier 2016	APAE	SA
Cyril VANROYE	IDTPE	SMEE
Léa DALLE	IPEF	SMEE
Sandrine CASELLES	APAE	SA
Thierry CERVERA	IDTPE	SCTC
Julie COLOMB	IPEF	SMEE
Frédérique FIGUEROA-JUNIQUE	APAE	STC
Virginie GOGIOSO	APAE	SH
Julien LANGUMIER	IDTPE	SU
François LECCIA	APA	SAF
Bénédicte MOISSON de VAUX	CAEDAD	SU
Jérôme PINAUD	AUE	STE
Corine PODLEJSKI	IDTPE	SU
Mayder SALLEFRANQUE	AAE	STE
Jean-Claude SOURDIOUX	ICTPE	SCTC
Vincent DUPOND	IDAE	SAF
Joëlle VIALATTE	APAE	SH
Giancarlo VETTORI	IDTPE	STC

Le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer

  
Gilles SERVANTON

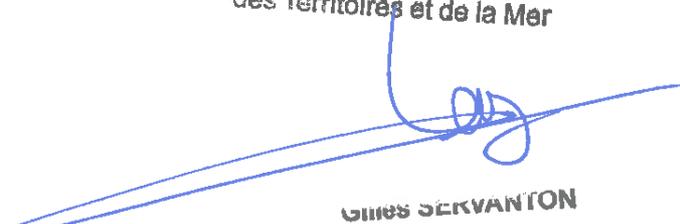
## ANNEXE II

À la décision du 5 novembre 2015 portant désignation des suppléants du Directeur Départemental Interministériel des Territoires et de la Mer, aux commissions de sécurité et d'accessibilité d'arrondissements et aux commissions d'accessibilité communales et intercommunales, et sauf modalité particulière prévue à l'article 10 concernant la commission d'arrondissement de Marseille pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public :

### Liste des chefs de Services Territoriaux et de leurs adjoints

Prénom et nom	Grade	Service Territorial
Frédérique FIGUEROA-JUNIQUE Giancarlo VETTORI	APAE IDTPE	Service Territorial Centre
Jérôme PINAUD Mayder SALLEFRANQUE	AUE AAE	Service Territorial Est
Hubert CALLIER Stéphane JAUBERT	AUE IAE	Service Territorial d'Arles
Isabelle BALAGUER Frédéric ARCHELAS	IDTPE IDTPE	Service Territorial Sud

Le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer



GILLES SERVANTON

### ANNEXE III

À la décision du 5 novembre 2015 portant désignation des suppléants du Directeur Départemental Interministériel des Territoires et de la Mer, aux commissions de sécurité et d'accessibilité d'arrondissements et aux commissions d'accessibilité communales et intercommunales :

Services	Noms - prénoms	Grades
Service Territorial d'Arles	JY. BEGUIER J. BURLE A. ROMAO S. ITIER	ITPE Adj. Adm. 1ère Cl TSCDD AAP1

Le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer



Gilles SERVANTON

### ANNEXE III

À la décision du 5 novembre 2015 portant désignation des suppléants du Directeur Départemental Interministériel des Territoires et de la Mer, aux commissions de sécurité et d'accessibilité d'arrondissements et aux commissions d'accessibilité communales et intercommunales :

Service	Noms - Prénoms	Grades
Service Territorial Sud	G. BELTRANDO J.M. DAVALT I. GEZE B. REYNAUD A. SIMEONE P. GOZE	TSPDD TSPDD AA1 AAP1 TSPDD SACDD

Le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer



**Gilles SERVANTON**

### ANNEXE III

À la décision du 5 novembre 2015 portant désignation des suppléants du Directeur Départemental Interministériel des Territoires et de la Mer, aux commissions de sécurité et d'accessibilité d'arrondissements et aux commissions d'accessibilité communales et intercommunales :

Service	Noms - Prénoms	Grades
Service Territorial Est	C. NAL P. SIMONOVICI R. BESSOU	TSDD TSCDD DCG1

Le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer



Gilles SERVANTON

### ANNEXE III

À la décision du 5 novembre 2015 portant désignation des suppléants du Directeur Départemental Interministériel des Territoires et de la Mer, aux commissions de sécurité et d'accessibilité d'arrondissements et aux commissions d'accessibilité communales et intercommunales :

Service	Noms - Prénoms	Grades
Service Territorial Centre	Y. NOUVEL C. VICTOIRE	TSCDD SA

Le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer

---○---

Gilles SERVANTON

Préfecture des Bouches-du-Rhône

13-2015-11-05-005

151105-DDTM-Décision du 5 Novembre 2015 portant  
organisation de la direction départementale des territoires  
et de la mer des Bouches-du-Rhône pour l'ordonnancement  
secondaire et les attributions du représentant du pouvoir  
adjudicateur



## PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

SERVICE D'APPUI DE LA DDTM

Ref : RAA n°

---

**Décision du 5 novembre 2015 portant organisation  
de la direction départementale des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône  
pour l'ordonnancement secondaire et les attributions du représentant du pouvoir adjudicateur**

---

le Directeur Départemental Interministériel  
des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône

Vu la loi organique n° 01-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois des finances,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 4,

Vu le décret n°04-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion, budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté n°2015215-101 du 3 août 2015 de Monsieur le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches du Rhône, portant délégation de signature à Monsieur Gilles SERVANTON, directeur départemental interministériel des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre en date du 23 février 2012 portant nomination de Monsieur Gilles SERVANTON, en tant que directeur départemental interministériel des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône;

Vu l'arrêté n°2015215-117 du 3 août 2015 portant délégation de signature au titre des articles 10 et 76 du décret du 7 novembre 2012 à M. Gilles SERVANTON pour l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'État,

Vu l'arrêté n°2015215-118 du 3 août 2015 relatif à l'exercice des attributions du représentant du pouvoir adjudicateur de M. Gilles SERVANTON,

Vu l'arrêté du 5 novembre 2015 portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône pour l'ordonnancement secondaire et les attributions du représentant du pouvoir adjudicateur,

Vu le décret n°09-1484 en date du 3 décembre 2009, modifié, relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu les arrêtés interministériels du :

- 2 mai 2002 modifié (ministère de l'agriculture et de la pêche)
- 21 décembre 1982, ensemble les textes qui l'ont modifié (équipement, transport et logement, mer)
- 27 janvier 1992 (aménagement du territoire et environnement)
- 11 février 1983 modifié par celui du 29 avril 1999 (premier ministre)
- 23 mars 1994 (jeunesse et sports),

portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués,

**-DECIDE-**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Subdélégation de signature est donnée aux responsables de domaines et assistants responsables de domaines pour effectuer les programmations et les pilotages des BOP métiers (cf annexe 1).

**ARTICLE 2 :**

Subdélégation est accordée aux agents « gestionnaires », dont les noms suivent, relevant du Service d'Appui aux fins d'exécution dans CHORUS de tous les actes liés à la détention d'une licence lourde CHORUS :

- M. Olivier SERRIER
- Me Karine PEDUTO.

**ARTICLE 3 :**

Sont autorisés à exprimer les besoins, dans la limite de leurs attributions, ainsi qu'à constater le service fait, les agents définis dans l'annexe 2.

Cette procédure sera effective via Chorus Formulaires et/ou sur formulaires papiers .

**ARTICLE 4 :**

Est autorisé à saisir les besoins et les valider dans l'application GALION :

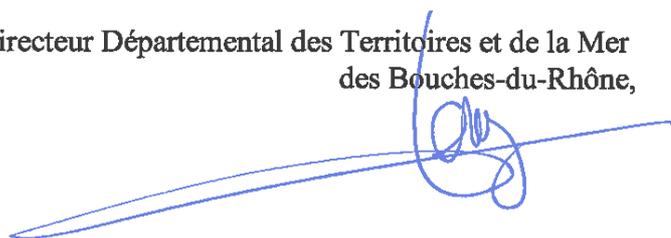
- Karine PEDUTO
- Clara BERNARD à compter du 1 janvier 2016

**ARTICLE 5:**

La présente décision abroge et remplace la décision du 2015217-018 du 3 août 2015 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 5 novembre 2015

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer  
des Bouches-du-Rhône,



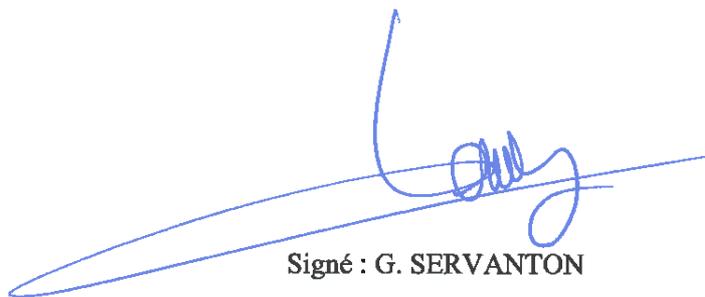
Gilles SERVANTON

## ANNEXE 1

### Liste des responsables de domaines et assistants responsables de domaines

<b>BOP</b>	<b>Responsable de domaine</b>	<b>Assistant responsable de domaine</b>
181	Julien LANGUMIER	Karine PEDUTO
135	Sylvain HOUPIN	karine PEDUTO
333, 148, 215, 217 titre2 et 3	Ghislaine BARY jusqu'au 31/12/2015 et Djilali MEKKAOUI à compter du 1/01/2016	Olivier SERRIER
205, 113	Cyril VANROYE	Karine PEDUTO
203, 217 opération st Charles, 309, 723 et 219	Jean Claude SOURDIOUX	Vincent GOUAUX
154, 149	François LECCIA	Karine PEDUTO ou DELINTRAZ Jean luc
DAP CETE	Bénédicte MOISSON DE VAUX	Florence LAMBERT

Le directeur



Signé : G. SERVANTON

*Pour être annexée à la décision d'organisation du*

2015

## ANNEXE 2

service	agent	habilitation sur Chorus Formulaire saisie	Habilitati on validation	BOP
Direction	Annick VAZ	x		333
	Fabienne SECOND	x		333
SU	Bénédictie MOISSON DE VAUX		x	181
	Corinne PODLEJSKI		x	135
	Julien LANGUMIER		x	181
	Paul GUERO	x		181
	Maryse LELONG- BOUAZIZ	x		181
	Nelly LASSALE	x		181
	Laurent DOMENY	x		181
	Marion JEANSELME	x		181
SH	Dominique BERGE		x	135
	Virginie GOGIOSO		x	135
	Joëlle VIALATTE		x	135
	Marie-julie COLOM	x		333
SA	Ghislaine BARY jusqu'au 31 décembre 2015		x	205, 333
	MEKKAOUI Djilali à compter du 1 janvier 2016		x	205, 333
	Clara BERNARD à compter du 1 janvier 2016		x	181, 113, 333, 203, 309, 135, 148, 154, 215 ,205
	Patricia VAQUERO	x		181, 113, 333, 203, 309
	Olivier SERRIER		x	181, 113, 333, 203, 309, 135, 148, 154, 215, 205
	Karine PEDUTO		x	181, 113, 333, 203, 309, 135, 148, 154, 215 ,205
	Denise WANIAN	x		333
	Marie-Laure RIVAUD	x		205, 333
	Véronique CLASTRES	x		205, 333
SCTC	Jean Claude SOURDIOUX		x	217, 723, 219, 309, 203
	Evelyne RUBIO	x		217, 219, 333, 309
	Nicolas BANCEL	x		217, 219, 333, 309
	MarieClaire MELCHIADE	x		333
	Thierry CERVERA		x	217, 723, 219, 309, 203

	Vincent GOUAUX		x	217, 723, 219, 309
	Valérie AYNE		x	217, 723, 219,333, 309
SMEE	Cyril VANROYE		x	113, 205
	Frédéric CHAPTAL		x	113
	Léa DALLE		x	113, 205
	Sabrina MALIFARGE		x	205
	Franck GOGUY	x		205
	Stéphane RIVIERE	x		113
	Frédéric TRON	x		113, 205
	Michel FRANCH	x		113
	Hélène MAYOT	x		113, 205
	Audrey BERREBHA	x		113, 205
	Marie-Paule MINANA	x		113, 205
	Julie COLOMB		x	113, 205
	Odile MERENTIE	x		113, 333
SAF	François LECCIA		x	149
	Vincent DUPONT		x	149
	Danielle DESANGES	x		333
	X X	x		149
	Jean luc DELINTRAZ	x		333, 149
STS	Isabelle BALAGUER	x		333
	Nancy SALDUCCI	x		333
STC	Frédérique FIGUEROA-JUNIQUE	x		333
	Mireille GEMIGNANI	x		333
STE	Jérôme PINAUD	x		333
	Hubert DI FRANCO	x		333
	Florence SOOPRAYENPILLE	x		333
STA	Hubert CALLIER	x		333
	Mireille GINOUX	x		333

Le directeur



Signé : G. SERVANTON

*Pour être annexée à la décision d'organisation du*

Préfecture des Bouches-du-Rhône

13-2013-09-01-001

150901-DGFIP-Délégation de signature trésorerie  
PEYROLLES EN PROVENCE (gracieux fiscal)

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR  
ET DES BOUCHES DU RHONE**

16, Rue Borde  
13 357 Marseille Cedex 20

---

**Délégation de signature**

---

Le comptable, Pascale MARTIALIS, Inspecteur des Finances Publiques, comptable de la trésorerie de Peyrolles en Provence

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation de signature est donnée à M. PIERUCCIONI Olivier, Contrôleur Principal des Finances publiques, adjoint au comptable chargé de la trésorerie de Peyrolles en Provence, à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 15 000 € ;

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 10 mois et porter sur une somme supérieure à 5 000 € ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises de demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
ALLARD Aline	Contrôleur	500	10 mois	5 000
FAVRAT Jacques	Contrôleur	500	10 mois	5 000
RAOUST Nadine	AA	500	10 mois	5 000

## Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches du Rhône.

A Peyrolles en Provence, le 1<sup>er</sup> septembre 2015

Le comptable de la trésorerie de Peyrolles

Signé  
Pascale MARTIALIS

Préfecture des Bouches-du-Rhône

13-2015-11-01-002

151101-DGFIP-Délégation de signature trésorerie de  
**PEYROLLES EN PROVENCE**



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR  
ET DES BOUCHES DU RHONE**

16, Rue Borde  
13357 Marseille Cedex 20

---

**Délégation de signature**

---

Je soussignée : Pascale MARTIALIS, Inspecteur des Finances Publiques, comptable de la Trésorerie de PEYROLLES EN PROVENCE

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2008-309, portant dispositions transitoires relatives à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008, créant la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

**Décide de donner délégation générale à :**

M. Olivier PIERUCCIONI, Contrôleur Principal des Finances publiques, adjoint

Mme Aline ALLARD, Contrôleur des Finances publiques

Décide de leur donner pouvoir :

- de gérer et administrer, pour lui et en son nom, la Trésorerie de Peyrolles en Provence ;
  - d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration ;
  - d'effectuer les déclarations de créances, de signer les bordereaux de déclaration de créances et d'agir en justice.

Ils reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Peyrolles, le 1<sup>er</sup> septembre 2015

Le comptable de la Trésorerie de  
Peyrolles-en-provence,

Signé  
Pascale MARTIALIS

Préfecture des Bouches-du-Rhône

13-2015-11-05-006

151105-DDTM-Décision du 5 Novembre 2015 portant  
délégation de signature aux agents de la direction  
départementale des territoires et de la mer en matière  
maritime



**SERVICE D'APPUI DE LA DDTM**

Ref : RAA n°

---

**Décision du 5 novembre 2015 portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires et de la mer en matière maritime**

---

le Directeur Départemental Interministériel  
des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône

Le directeur départemental des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône,

Vu le décret n° 61-1547 du 26 décembre 1961 modifié fixant le régime des épaves maritimes ;

Vu le décret n°86-606 du 14 mars 1986 modifié relatif aux commissions nautiques ;

Vu le décret n° 87-830 du 6 octobre 1987 modifié portant application de la loi n° 85-662 du 3 juillet 1985 relative aux mesures concernant dans les eaux territoriales et les eaux intérieures les navires et engins flottants abandonnés, notamment son article 3 ;

Vu le décret n°91-1110 du 22 octobre 1991 modifié et codifié relatif aux autorisations d'occupation temporaire concernant les zones de mouillages et d'équipements légers sur le domaine public maritime, notamment son article 5 ;

Vu le décret n° 2004-112 du 6 février 2004 relatif à l'organisation de l'action de l'État en mer ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté interministériel du 3 mai 1995 relatif aux manifestations nautiques en mer ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 23 février 2012 portant nomination de M. Gilles SERVANTON en tant que directeur départemental interministériel des territoires et de la mer,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2012 portant nomination de M. Serge CASTEL en tant que directeur départemental adjoint, délégué à la mer et au littoral des Bouches du Rhône,



Vu l'arrêté du 1er octobre 2012 portant nomination de Mme Anne-Cécile COTILLON en tant que directrice départementale adjointe des territoires et de la mer des Bouches du Rhône,

Vu l'arrêté du préfet maritime de Méditerranée n°67/97 du 12 septembre 1997 réglémentant le mouillage d'engins dans les eaux de la région maritime Méditerranée ;

Vu l'arrêté du préfet maritime de Méditerranée n°68/97 du 12 septembre 1997 portant délégation de pouvoir de coordination des actions de l'État en mer ;

Vu l'arrêté conjoint du préfet maritime de Méditerranée et du préfet de la région PACA, préfet du département des Bouches-du-Rhône n°74/97 du 7 octobre 1997 portant délégation de l'exercice de la présidence de la commission nautique locale ;

Vu l'arrêté du préfet maritime de Méditerranée n°14/2008 du 24 juillet 2008 relatif à l'organisation des manifestations nautiques sur les plans d'eau de la Méditerranée ;

Vu l'arrêté du préfet maritime de Méditerranée n°48/2008 du 16 décembre 2008 portant délégation de pouvoir de mise en demeure à l'encontre des propriétaires, armateurs ou exploitants de navires et engins flottants abandonnés dans les eaux territoriales et les eaux intérieures,

## **DECIDE**

### **Article 1**

Délégation est donnée à :

M. Serge CASTEL, directeur adjoint, délégué à la mer et au littoral

Mme. Anne-Cécile COTILLON, directrice adjointe

M. Cyril VANROYE, chef du service mer, eau et environnement

Mme Léa DALLE, adjoint au chef du service mer, eau et environnement

Mme Julie COLOMB, adjoint au chef du service mer, eau et environnement

Mme Sabrina MALIFARGE, chef du pôle pêche maritime et activités nautiques, service mer, eau et environnement

à l'effet de :



**I :** Signer les mises en demeure relatives aux épaves présentant un caractère dangereux telles que prévues à l'article 1er de la loi du 24 novembre 1961 et à l'article 6 du décret du 26 décembre 1961 susvisé dans la limite des compétences géographiques du préfet maritime de la Méditerranée et dans le ressort de la direction départementale des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône ;

**II :** Signer les mises en demeure aux propriétaires, armateurs ou exploitants de navires et engins flottants abandonnés dans les conditions prévues par le décret n° 87-830 du 6 octobre 1987 susvisé dans la limite des compétences géographiques du préfet maritime de la Méditerranée et dans le ressort de la direction départementale des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône ;

**III :** Participer à l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime en vue de l'aménagement des zones de mouillage et d'équipement léger destinées à l'accueil des navires de plaisance, prévue à l'article 5 du décret n° 91-1110 du 22 octobre 1991 susvisé pour les demandes déposées dans le ressort de la direction départementale des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône,

**IV :** Accorder les autorisations de mouillages individuels d'engins telles que prévues par l'arrêté du préfet maritime de Méditerranée n°67/97 du 12 septembre 1997 réglementant le mouillage d'engins dans les eaux de la région maritime Méditerranée, à l'exception des demandes relatives à une implantation sur un plan d'eau militaire, ou dans un champ de tir, et à celles qui ressortissent au préfet maritime de Méditerranée. ;

**V :** Assurer la coprésidence des commissions nautiques locales conformément aux dispositions du décret n°86-606 du 14 mars 1986 modifié susvisé relatif aux commissions nautiques locales.

## **Article 2**

Pour l'ensemble des délégations énumérées à l'article 1, le délégataire peut, toutefois, s'il le juge opportun, soumettre le dossier à l'assentiment ou à la décision du préfet maritime de la Méditerranée. Dans ce cas, il lui expose les raisons qui le conduisent à ne pas faire usage de la présente délégation et propose un avis sur le dossier concerné.

## **Article 3**

Délégation est donnée à :

M. Serge CASTEL, directeur adjoint, délégué à la mer et au littoral

Mme. Anne-Cécile COTILLON, directrice adjointe

M. Cyril VANROYE, chef du service mer, eau et environnement

Mme Léa DALLE, adjoint au chef du service mer, eau et environnement

Mme Julie COLOMB, adjoint au chef du service mer, eau et environnement



Mme Sabrina MALIFARGE, chef du pôle pêche maritime et activités nautiques, service mer, eau et environnement

Mme Brigitte COTI, adjointe au chef du pôle pêche maritime et activités nautiques du service mer, eau et environnement

à l'effet d'accuser réception et d'instruire au nom du directeur départemental des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône, les déclarations de manifestations nautiques prévues par l'arrêté interministériel du 3 mai 1995 susvisé, qui ne nécessitent pas de mesures de police relevant de la compétence du préfet maritime de la Méditerranée.

Le préfet maritime de la Méditerranée est tenu informé, par la direction départementale des territoires et de la mer saisie par l'organisateur, des manifestations nautiques qui se déroulent dans le ressort géographique de plusieurs directions départementales des territoires et de la mer.

Parmi ces manifestations et pour celles de grande ampleur, le préfet maritime de la Méditerranée peut, sur sa demande, décider de reprendre la délégation mentionnée à l'article précédent afin d'instruire directement ces dernières.

#### Article 4

Délégation est donnée à :

M. Serge CASTEL, directeur adjoint, délégué à la mer et au littoral

Mme. Anne-Cécile COTILLON, directrice adjointe

M. Cyril VANROYE, chef du service mer, eau et environnement

Mme Léa DALLE, adjoint au chef du service mer, eau et environnement

Mme Julie COLOMB, adjoint au chef du service mer, eau et environnement

Mme Sabrina MALIFARGE, chef du pôle pêche maritime et activités nautiques, service mer, eau et environnement

à l'effet d'assurer la direction d'opérations de surveillance et de police, notamment dans le cadre de manifestations nautiques en mer, et de coordonner l'action des moyens de l'Etat pouvant être présents sur le plan d'eau.



### **Article 5**

La direction départementale des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône transmet au préfet maritime les dossiers qui nécessitent une décision réglementaire relevant de sa compétence.

### **Article 6**

Le directeur départemental des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

**Article 7:** La décision N° 2014353-0008 du 19 décembre 2014 est abrogée

Fait à Marseille, le 5 novembre 2015

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer  
des Bouches-du-Rhône

Gilles SERVANTON

Préfecture des Bouches-du-Rhône

13-2015-11-05-004

151105-DDTM-Décision du 5 Novembre 2015 portant  
organisation de la direction départementale des territoires  
et de la mer des Bouches-du-Rhône pour l'ordonnancement  
secondaire et les attributions du représentant du pouvoir  
adjudicateur

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

SERVICE D'APPUI DE LA DDTM

Ref: RAA n°

---

**Arrêté du 5 novembre 2015 portant délégation de signature  
aux agents de la direction départementale des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône  
pour l'ordonnancement secondaire et les attributions du représentant du pouvoir adjudicateur**

---

Le Directeur Départemental interministériel des Territoires et de la Mer

Vu la loi organique n° 01-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois des finances,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 4,

Vu le décret n°04-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion, budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du Président de la République du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Stéphane BOUILLON, en qualité de préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre en date du 23 février 2012 portant nomination de Monsieur Gilles SERVANTON, en tant que directeur départemental interministériel des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône;

Vu l'arrêté N°2015215-117 du 3 août 2015 portant délégation de signature au titre des articles 10 et 76 du décret du 7 novembre 2012 à M. Gilles SERVANTON pour l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'État,

Vu l'arrêté N°2015215-118 du 3 août 2015 relatif à l'exercice des attributions du représentant du pouvoir adjudicateur de M. Gilles SERVANTON,

Vu le décret n°09-1484 en date du 3 décembre 2009, modifié, relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu les arrêtés interministériels du :

- 2 mai 2002 modifié (ministère de l'agriculture et de la pêche)
- 21 décembre 1982, ensemble les textes qui l'ont modifié (équipement, transport et logement, mer)
- 27 janvier 1992 (aménagement du territoire et environnement)
- 11 février 1983 modifié par celui du 29 avril 1999 (premier ministre)
- 23 mars 1994 (jeunesse et sports),

portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués,

## **A R R E T E**

### **ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Subdélégation de signature est donnée à :

Madame Anne-Cécile COTILLON, directrice adjointe

Monsieur Serge CASTEL, directeur adjoint, délégué à la mer et au littoral

Monsieur Sylvain HOUPIN, adjoint au directeur

Madame Ghislaine BARY, secrétaire générale, chef du service d'appui jusqu'au 31 décembre 2015 et Monsieur MEKKAOUI Djilali à compter du 1 janvier 2016.

relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire et des attributions du représentant du pouvoir adjudicateur, selon l'ensemble des dispositions prévues dans les arrêtés susvisés du Préfet en date du 3 août 2015

### **ARTICLE 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers, sont autorisés à signer les actes relatifs à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire et à exercer les attributions du représentant du pouvoir adjudicateur, dans les mêmes conditions :

-Madame Sandrine CASELLES, adjoint au chef du service d'appui,

-Madame Catherine BARRAT, chef du pôle ressource du service d'appui.

Dans ce cas, cette disposition déroge aux seuils précisés dans l'annexe 1.

### **ARTICLE 3 :**

Subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Olivier SERRIER, responsable des BOP de fonctionnement,

Madame Karine PEDUTO, responsable des BOP techniques,

Madame Clara BERNARD, responsable des BOP techniques à compter du 1 janvier 2016,

relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire et des attributions du représentant du pouvoir adjudicateur aux fins d'exécution dans CHORUS de tous les actes liés à la détention d'une licence lourde de CHORUS, selon l'ensemble des dispositions prévues dans les arrêtés susvisés du Préfet en date du 3 août 2015.

**ARTICLE 4 :**

Subdélégation de signature est donnée pour signer, en tant que représentant du pouvoir adjudicateur, les marchés et accords-cadres de travaux, fournitures ou services dans le cadre de leurs attributions, compétences et dans la limite des montants indiqués dans l'annexe 1.

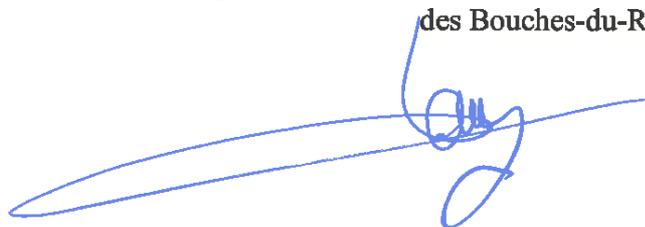
**ARTICLE 5:**

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

L'arrêté n°2015217-017 du 3 août 2015 portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône pour l'ordonnancement secondaire et les attributions du représentant du pouvoir adjudicateur est abrogé.

Fait à Marseille, le 5 novembre 2015

le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer  
des Bouches-du-Rhône

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with a circular flourish on the right side.

Gilles SERVANTON

**ANNEXE 1**  
**LISTE DES AGENTS AYANT DELEGATION REPRESENTANT LE POUVOIR**  
**ADJUDICATEUR POUR LEURS ATTRIBUTIONS**

<b>Nom-Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Montants HT \</b>
Annick VAZ	Secrétaire de direction	5 000,00
Cathy TAGLIAFERRI	Chargée de communication - direction	3 000,00
Catherine BARRAT	Chef du pôle ressource du service d'appui	50 000,00
Sandrine CASELLES	Adjoint au chef du service d'appui en charge des affaires juridiques	50 000,00
Cyril VANROYE	Chef du service eau ,mer et environnement	50 000,00
Léa DALLE	Adjoint au chef du service eau ,mer et environnement	50 000,00
Julie COLOMB	Adjointe au chef du service eau ,mer et environnement	50 000,00
Laurence DURAND	chef du pôle milieux aquatiques au service eau ,mer et environnement	10 000,00
Frédéric TRON	Canalisation, industrie, GPMM au pôle milieux aquatiques au service eau ,mer et environnement	1 000,00
Sabrina MALIFARGE	Chef du pôle pêche maritime et activités nautiques au service eau ,mer et environnement	10 000,00
Franck GOGUY	Chef de l'unité littorale des affaires maritimes , pôle pêche maritime et activités nautiques au service eau ,mer et environnement	1 000,00
Frédéric CHAPTAL	Chef du pôle stratégie et gestion du domaine public maritime au service eau ,mer et environnement	50 000,00
Michel FRANCH	Chargé d'opération/référent ouvrages hydrauliques au pôle stratégie et gestion du domaine public maritime au service eau ,mer et environnement	1 000,00
Stéphane RIVIERE	Contrôleur de secteur/ chargé d'opérations au pôle stratégie et gestion du domaine public maritime au service eau ,mer et environnement	1 000,00
Jacqueline DEJARDIN	Chef du pôle gens de mer et navires au service eau ,mer et environnement	4 000,00
Dominique BERGE	Chef du service Habitat	50 000,00
Virginie GOGIOSO	Adjoint au chef du SH	50 000,00
Chloé AUFFRET	Chef du pôle Habitat Social	50 000,00
Julien VERANI	Chef du pôle habitat privé	50 000,00
Joëlle VIALATTE	Adjoint au chef du SH et Chef du pôle renouvellement urbain	50 000,00
Bénédicte MOISSON DE VAUX	Chef du service Urbanisme	50 000,00
Corinne PODLEJSKI	Adjoint au chef du SU	50 000,00
Julien LANGUMIER	Adjoint au chef du SU-chef du pôle risques	50 000,00
Jean-Claude SOURDIOUX	Chef du service Constructions Transports Crises	50 000,00

Nom-Prénom	Fonction	Montants HT \
Thierry CERVERA	Adjoint au chef du service Constructions Transports Crises- chef du pôle gestion crise-transports	50 000,00
Vincent GOUAUX	Chef du pôle construction patrimoine au service Constructions Transports Crises	50 000,00
Valérie AYNE	Chef de la mission maintenance Pôle Saint Charles	50 000,00
Eric PUGET	Chef du pôle accessibilité sécurité au service Constructions Transports Crises	50 000,00
François LECCIA	Chef du service de l'Agriculture et de la forêt	50 000,00
Vincent DUPONT	Adjoint au Chef du service de l'Agriculture et de la forêt	50 000,00
Hubert CALLIER	Chef du Service Territorial d'Arles	4 000,00
Stéphane JAUBERT	Adjoint au chef du STA	4 000,00
Mireille GINOUX	Secrétaire du service	2 000,00
Isabelle BALAGUER	Chef du Service Territorial Sud	4 000,00
Frédéric ARCHELAS	Adjoint au Chef du service du STS	4 000,00
Frédérique FIGUEROA	Chef du Service Territorial Centre	4 000,00
Giancarlo VETTORI	Adjoint au Chef du service du STC	4 000,00
Claudine SORIANO	Secrétaire du service du STC	2 000,00
Jérôme PINAUD	Chef du Service Territorial Est	4 000,00
Mayder SALLEFRANQUE	Adjoint au chef du STE	4 000,00
Hubert DI FRANCO	Chargé des moyens généraux au STE	2 000,00

Le directeur

Gilles SERVANTON

*Pour être annexée à la décision de subdélégation du 5 novembre 2015*

Préfecture des Bouches-du-Rhône

13-2015-11-06-005

151106-PREF-DRLP-Arrêté relatif aux dates des épreuves  
de la mention "deux roues" de l'examen du brevet pour  
l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite  
automobile et de la sécurité routière (BEPECASER)  
session 2015



## PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION  
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES

Bureau de la Circulation Routière

Affaire suivie par : L. HAOUARI-ABDOU

### ARRÊTE RELATIF AUX DATES DES EPREUVES DE LA MENTION « DEUX ROUES » DE L'EXAMEN DU BREVET POUR L'EXERCICE DE LA PROFESSION D'ENSEIGNANT DE LA CONDUITE AUTOMOBILE ET DE LA SECURITE ROUTIERE (BEPECASER ) SESSION 2015

#### LE PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE- ALPES-CÔTE D'AZUR, PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHONE

Vu le Code de la route notamment les articles L. 212-1 à L. 212.5 et R. 212-1 à R. 212-5 ;

Vu l'arrêté du 3 mai 2010 modifié relatif aux conditions d'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté du 23 juin 2014 fixant les dates de l'examen du brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière pour la session 2015 ;

Vu l'arrêté du 7 octobre 2015 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sur la commune de Cannes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 octobre 2015 portant report à une date ultérieure des épreuves de la mention « deux-roues » de l'examen du brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière qui était prévu du 5 au 9 octobre 2015 au regard des dégâts matériels occasionnés à la piste située sur le parking Pierre de Coubertin à Cannes (06), mis à disposition par la ville de Cannes ;

Vu l'arrêté municipal n°15/4051 du 6 novembre 2015 de la ville de Cannes portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement des véhicules sur le parking de Pierre de Coubertin pour la période du 9 au 16 novembre 2015 pour permettre le bon déroulement des épreuves du BEPECASER ;

Considérant la remise en état du parking de Pierre de Coubertin pour le déroulement des épreuves de la mention « deux-roues » de l'examen du brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône ;

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 :** Les épreuves en vue de l'obtention de la mention « deux roues » de l'examen du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R.) de la session 2015 auront lieu du 9 au 16 novembre 2015 sauf jour férié et dimanche.

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Marseille, le 08 NOV. 2015

Pour le Préfet,



Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général Adjoint  
Jérôme GUERREAU